



PORTE DU COL
DU PETIT SAINT-BERNARD

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Romain BOUVET, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Marie-Claude SORREL

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 12 - **Votants** : 13

Date de la convocation : le 26 juin 2025

Date de publication : 8 juillet 2025 au 8 septembre 2025

**DESIGNATION D'UN ELU REFERENT AU COPIL DE NATURA 2000
POUR LE SITE DES ADRETS TARENTAISES**

Monsieur le Maire expose que le site des « Adrets Tarentaises », créé en 2006, était animé jusqu'en 2023 par l'APTV. Depuis 2023 et la Loi 3DS, les Régions sont devenues autorité administrative des sites NATURA 2000 terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file biodiversité. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de confier l'animation des sites NATURA 2000 à quelques opérateurs, et parmi eux, les Conservatoires d'espaces naturels. Ainsi le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie est aujourd'hui animateur du site des Adrets de Tarentaise.

A la demande de la Région, et ce afin de répondre aux exigences de l'Union européenne, un comité de pilotage aura lieu le 3 juillet 2025.

Aussi, le conseil municipal de la commune de Séez doit délibérer pour désigner un référent sur cette thématique, et qui représentera la commune à l'occasion de ces COPIL (1/an).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la candidature de Monsieur Matthieu LECLERCQ.

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Matthieu LECLERCQ en tant que référent NATURA 2000 de la commune de Séez pour le site des Adrets Tarentaise.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ